

=====

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

=====

DECRET N° 79/I27 /PM.CG.MP.- DU 27/03/79

portant nomination du Camarade MOUNZIKA-NTSIKA Pierre Juste en qualité de Membre du Cabinet du Premier Ministre.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'Acte 05/PCT/CC du 7 février 1979 portant organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;
Vu le Décret n° 69/1 du 10 janvier 1969 fixant la composition du Cabinet du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 75/141 du 20 mars 1975 fixant les indemnités de fonctions allouées aux membres du Cabinet du Premier Ministre

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Le Camarade MOUNZIKA-NTSIKA Pierre Juste, Secrétaire des Affaires Etrangères de 4^e échelon, est nommé Conseiller Diplomatique et Juridique au Cabinet du Premier Ministre.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui prend effet à compter du 30 janvier 1979, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 27 MARS 1979

LARGE DIFFUSION



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-